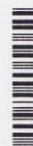




MAISON BIEN ISOLEE  
23 CHEMIN JOSEPH BRUN  
38100 GRENOBLE



**ATTESTATION D'ASSURANCE  
RC POLYBAT**

La Compagnie d'assurance GENERALI IARD, dont le Siège Social est 7 bd Haussmann 75456 Paris Cedex 09, atteste que l'entreprise :

MAISON BIEN ISOLEE  
23 CHEMIN JOSEPH BRUN  
38100 GRENOBLE

a souscrit sous le n° AL360767 un contrat à effet du 01 décembre 2008.  
Sont couvertes les conséquences pécuniaires des Responsabilités lui incombant du fait de ses activités professionnelles définies au verso, à l'exclusion de toute autre, lorsqu'elles sont exercées à l'occasion de chantier dont le coût total de construction n'excède pas 10.000.000 Euros.

**RESPONSABILITE CIVILE :**

Le contrat couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de l'assuré vis-à-vis de tiers, pour les dommages extérieurs à l'ouvrage, pendant ou après les travaux.

Il est précisé que la garantie RESPONSABILITE CIVILE, n'a pas pour objet de garantir les responsabilités mises à la charge des intervenants par la Loi du 4 janvier 1978.

A ce titre la présente attestation est valable jusqu'au 31 décembre 2009.

**RESPONSABILITE DECENNALE :**

Le contrat couvre la responsabilité décennale de l'assurée engagée à l'occasion de dommages après réception atteignant l'ouvrage auquel il a participé.

Les garanties s'appliquant selon les règles de la capitalisation sont conformes aux dispositions de la loi n° 78/12 du 4 janvier 1978, relative à l'obligation d'Assurance en matière de construction de bâtiment et de ses textes d'application, en particulier l'arrêté du 27 décembre 1982.

Ce contrat garantit, en outre, dans les mêmes conditions de durée de la garantie, les obligations auxquelles l'Assuré, en tant que sous-traitant peut être tenu vis-à-vis du locateur d'ouvrage titulaire du marché, ou d'un autre sous-traitant.

A ce titre la présente attestation est valable pour les chantiers ouverts entre le 01 décembre 2008 et le 31 décembre 2009.

La présentation de cette attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.

Elle ne peut engager la Compagnie en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait le 01 janvier 2009  
La compagnie  
Par délégation

Generali, 7 boulevard Haussmann 75456 Paris Cedex 09 - Téléphone : 01 58 38 40 00

Generali Iard, S.A. au capital de 59 493 775 euros - Entreprise régie par le code des assurances 552 062 663 R.C.S. Paris - Siège social : 7, bd Haussmann - 75009 Paris  
Generali Vie, S.A. au capital de 285 863 760 euros - Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 R.C.S. Paris - Siège social : 11, bd Haussmann - 75009 Paris